



**Direction
générale
de la création
artistique**

Appel à projets Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs

Bilan 2015

Décembre 2015

Ministère de la culture et de la communication

**Direction générale de la création artistique / Département des publics et de la diffusion
Bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs**

SOMMAIRE

Introduction	4
Objectifs et fonctionnement du dispositif	4
Les principaux résultats de l'appel à projets 2015	5
I. Les résultats en fonction des disciplines et des territoires	7
A) Un rééquilibrage qui s'affirme mais certaines disciplines restent fragiles	7
Remarques méthodologiques	7
Résultats 2015	7
B) Répartition géographique des projets présentés	8
II. Les relais de l'appel à projets	10
A) Les fédérations : un nombre de dossiers déposés en baisse mais des projets mieux construits	10
Remarques préliminaires	10
Le nombre de dossiers déposés	10
Les dossiers retenus	12
B) Les Directions régionales des affaires culturelles : des relais repérés	13
Projets retenus et rôle des DRAC	13
III. Le volet "Jeunesse"	16
La place des jeunes dans le dispositif	16
Les disciplines artistiques investies par les jeunes	16
Les jeunes investis dans les régions et les fédérations	17
Quels relais pour la jeunesse ?	18
Un volet "Jeunesse" qui doit encore trouver les moyens de son développement	19
IV. Conclusions	21
V. Quelques exemples de projets	22²

Introduction

Objectifs et fonctionnement du dispositif

Comme le rappelle le cahier des charges, le principe du fonds, est de soutenir les **initiatives de terrain prises par des groupes d'amateurs** désireux de donner un nouveau souffle à leur pratique, de la qualifier, de découvrir la création contemporaine ou/et d'autres arts, de s'essayer à la pluridisciplinarité et de développer des pratiques nouvelles, tout au long de leur vie.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- prendre en compte les nouvelles pratiques artistiques et culturelles des Français ;
- maintenir et, si possible élargir, le champ des pratiques amateurs subventionnées et rééquilibrer le soutien apporté aux fédérations historiques ;
- offrir aux DRAC un point d'appui pour réinvestir la question des amateurs.

Lancé par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) en 2012 pour une période d'expérimentation de 3 ans, le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs a été reconduit en 2015 après un bilan réalisé avec les DRAC et les fédérations nationales d'amateurs, dans le cadre de leurs Conventions d'objectifs pluriannuelles.

Ce fonds fonctionne sous la forme d'un appel à projets annuel qui se déroule de janvier à mai pour une communication des résultats en juin. Tous les dossiers de candidature sont communiqués aux DRAC pour avis. Néanmoins deux circuits de dépôt coexistent.

Soit les porteurs de projet sont adhérents à l'une des fédérations ou associations nationales financées par la DGCA¹ et, dans ce cas-là, ils adressent leurs candidatures à la fédération nationale qui elle-même les relaie auprès des DRAC concernées. Soit, les porteurs de projet ne sont pas adhérents à l'une des fédérations ou associations nationales et adressent alors directement leurs candidatures à la DRAC.

Cette procédure implique que les fédérations nationales et leurs antennes territoriales jouent un rôle de relais et d'accompagnement au montage de projets mais également que les DRAC s'emparent pleinement de ce dispositif pour investir la question des pratiques amateurs sur leur territoire.

Pour mieux répondre à la priorité donnée par le gouvernement à la jeunesse, un volet spécifique "Jeunesse" a été intégré en 2014 dans le cahier des charges. Il est destiné à valoriser les projets initiés par des jeunes, en particulier ceux qui cherchent à être plus autonomes dans leurs pratiques. Ce volet a été renouvelé en 2015 malgré l'absence de crédits spécifiques supplémentaires. Les dossiers de ce volet "Jeunesse" représentent chaque année environ 1/3 des dossiers reçus.

En trois ans, la DGCA a reçu près de 900 dossiers de candidature dans les domaines de la musique, du théâtre, du conte, de la danse, des arts plastiques, des arts de la rue et du cirque. 289 projets initiés par des groupes d'amateurs ont ainsi pu être soutenus financièrement, soit 1/3 des projets déposés sur les 3 éditions.

¹ CMF, A COEUR JOIE, FFD, CFBF, UFF, FNCTA, FSCF, Collectif RPM, FNCMR, FFEC, FNEIJMA, FAMDT, CNFR, CMJCF, FFMJC, La Ligue de l'Enseignement.

Les principaux résultats de l'appel à projets 2015

En 2015, 184 dossiers ont été reçus, et 71 projets ont été retenus pour un montant de 200.000 €. Ils concernent **3.872 amateurs dont 43 % ont moins de 25 ans.**

961 jeunes ont participé à des projets intergénérationnels et 689 ont mené des projets dans le cadre du volet "Jeunesse".

Par ailleurs, plus de **191 artistes et professionnels de la culture** sont intervenus pour accompagner ces projets.

Cette année, une attention particulière a été portée sur les parcours culturels présentés par les groupes en lien avec leur pratique artistique. Un certain nombre de projets mettant l'accent sur l'approfondissement de l'histoire culturelle d'une discipline ou la rencontre des praticiens amateurs avec les œuvres et les artistes ont ainsi pu être retenus.

Toutes les DRAC ont fait remonter leurs avis en amont de la commission nationale, qui s'est tenue les 8, 9 et 10 juin. Celle-ci était composée de représentants des DRAC, des inspections et délégations disciplinaires et de la Sous-Direction de la Diffusion Artistique et des Publics (SDDAP). Tous les dossiers financiers ont été déconcentrés même si cette année, la connaissance tardive du montant disponible dédié au Fonds a perturbé la gestion des dossiers financiers et, par conséquent la mise en œuvre des projets par les associations.

Année	Dossiers reçus	Volet Jeunesse	Dossiers retenus	Volet Jeunesse	Montant total	Moyenne/projet
2014	230		79		200.000 €	2.532 €
dont déposés directement en DRAC	122	69	46	29	122.400 €	2.661 €
dont déposés via Fédérations	108		33		77 600 €	2.352 €
2015	184		71		200.000 €	2.817 €
dont déposés directement en DRAC	104	60	30	22	80.700 €	2.690 €
dont déposés via Fédérations	80		41		119.300 €	2.909 €

On constate cette année une nette diminution du nombre de dossiers déposés, supportée tant par les DRAC que par les fédérations. Cependant, pour la première fois, le nombre des dossiers ayant transité par les fédérations est moins important que le nombre des dossiers déposés directement auprès des DRAC.

Cette situation s'explique sans doute, par le fait que les DRAC ont bien intégré le dispositif et y font systématiquement référence lors des échanges avec les groupements d'amateurs. A noter également que la moitié des fédérations nationales ont présentées moins de dossiers.

Cet essoufflement est principalement vécu par les porteurs de projets des fédérations "musique", dont l'une n'a déposé aucun dossier et une autre trois fois moins qu'en 2014. Les raisons sont multiples : problèmes fonctionnels et conjoncturels des structures,

découragement des groupes ayant déposés des projets les années précédentes et n'ayant pas été retenus ; mais peut-être aussi, la difficulté des fédérations à toucher et/ou accompagner les amateurs au plus près des territoires.

Cette diminution du nombre de dossier a toutefois permis d'attribuer des subventions légèrement plus élevées à des projets souvent mieux construits et plus en phase avec les critères du dispositif que les années précédentes.

I. Les résultats en fonction des disciplines et des territoires

A) Un rééquilibrage qui s'affirme mais certaines disciplines restent fragiles

Remarques méthodologiques

Par souci de comparaison d'une année sur l'autre, les disciplines artistiques ont été catégorisées en : musique, musiques actuelles, théâtre, danse, arts plastiques, radio et vidéos et pluridisciplinaire.

Les musiques actuelles ont été distinguées en raison de modalités de pratiques amateurs très différentes. Le conte et les arts du cirque ont été regroupés avec le théâtre en raison du faible nombre de projets dans ces disciplines et de la volonté de rester sur des ensembles signifiants. Radio et vidéos apparaissent à part en raison de leur forte singularité. Dans la rubrique pluridisciplinaire ont été logiquement regroupés les projets s'appuyant sur plusieurs disciplines.

Résultats 2015

Cette année, il n'y a pas eu de projet déposé concernant le **conte** ou la **radio**.

Si la **musique** reste la discipline la plus représentée dans le cadre du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs, sa part sur le nombre total de projets déposés est en diminution au regard des chiffres de 2014, passant de 51 % à 40 %.

Cette baisse profite au **théâtre**, discipline pour laquelle nous remarquons une augmentation du nombre des dossiers déposés qui représentent ainsi cette année près d'un tiers du total des dossiers déposés contre 1/5^e en 2014.

La **danse**, bien que présentant moins de dossiers cette année, représente la même part (15 %) de dossiers déposés qu'en 2014.

La discipline des **arts plastiques** paraît confirmer la tendance dégagée en 2014. En effet, le nombre de projets déposés en arts plastiques continue de diminuer : 24 dossiers en 2013, 8 en 2014, et seulement 4 en 2015. Cela pose à la fois la question de la pertinence du fonds dans ce champ disciplinaire au regard des besoins des amateurs mais aussi de l'adéquation des critères de sélection des projets arts plastiques qui ne semblent clairement pas adaptés aujourd'hui aux réalités des pratiques en amateur dans ce domaine.

La **pluridisciplinarité** représente 10 % des projets déposés. En classant les dossiers pluridisciplinaires par dominante, nous nous apercevons que le théâtre est majoritaire. En effet, sur 18 dossiers pluridisciplinaires, 11 dossiers sont à dominante théâtre (soit 61 % des projets pluridisciplinaires). On notera que peu de ces dossiers pluridisciplinaires ont su convaincre les membres de la Commission sur la démarche artistique des groupes portant ces projets.

La découverte d'autres disciplines ou esthétiques tend toutefois à prendre de l'importance dans la motivation des groupes à déposer un projet, même si l'approfondissement de la pratique reste l'objectif majoritairement affiché.

Ainsi l'**objectif d'un rééquilibrage historique** des disciplines **se poursuit** et de **nouvelles disciplines** apparaissent ou se confirment notamment **chez les jeunes** : vidéos, danse, musiques actuelles, arts du cirque.

Le rôle des **DRAC** et des **Fédérations de l'Éducation Populaire** reste **crucial** pour les disciplines comme les **arts plastiques** ou la **danse**, car elles ne se sont pas structurées au travers de grandes fédérations nationales de pratiques amateurs. C'est également le cas pour **les musiques actuelles** ou **les arts du cirque** dont les amateurs ne sont pas regroupés en fédérations.

Ils sont présents dans le fonds par le biais des fédérations de lieux, écoles associatives ou centres de ressources dédiés et il conviendra à l'avenir de faire en sorte de **mieux toucher ces relais**.

Discipline	2014 Dossiers reçus	2015 Dossiers reçus	2015 Dossiers retenus	% dossiers retenus dans l'appel à projets	Dont dossiers jeunesse	Total subvention	Dont subvention Jeunesse
Musique	117	73	25	40 %	7	62.900 €	16.400 €
<i>dont musiques actuelles</i>	22	25	10	14 %	5	28.400 €	11.400 €
Théâtre	59	58	32	32 %	9	90.900 €	24.000 €
<i>dont conte</i>	4	0	0	0	0	0 €	0 €
<i>dont arts du cirque</i>	6	6	2	3 %	2	6.500 €	6.500 €
Danse	35	28	10	15 %	5	27.200 €	14.900 €
Arts Plastiques	8	4	2	2 %	0	5.000 €	0 €
Radio	2	0	0	0	0	0 €	0 €
Vidéo	3	3	0	0	0	0 €	0 €
Pluridisciplinaire	6	18	2	10 %	1	5.000 €	3.000 €
TOTAL	230	184	71	100 %	22	200.000 €	64.800 €

B) Répartition géographique des projets présentés

Dans la **configuration "anciennes régions"**, comme dans les années précédentes, ce sont les deux régions qui marquent les plus forts groupements de populations urbaines, Ile-de-France (21) et Rhône-Alpes (19), qui ont présentés le plus grand nombre de projets.

La Bretagne avec 22 projets déposés, fait figure d'exception mais cela est sans doute conjoncturel. Cette région n'avait jamais déposé un aussi grand nombre de dossiers : 11 en 2013 et 6 en 2014.

La Guyane et la Réunion à leur échelle, **l'Auvergne** et la **Franche-Comté** en milieu rural, **maintiennent leur dynamisme**. D'autres, n'ont pas renouvelé leur participation comme la Corse, Mayotte. La Martinique et la Guadeloupe n'ont à ce jour toujours pas participé.

Dans la **configuration "nouvelles régions"**, le regroupement de deux régions dynamiques permet à la région Rhône-Alpes-Auvergne de se dégager nettement avec 30 dossiers déposés. La région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, dont la population est à 60 % rurale, a présenté, quant à elle, 20 dossiers.

Néanmoins, on remarque dans le tableau ci-après, en superposant anciennes et nouvelles régions, que **les nouvelles régions masquent des disparités territoriales fortes**. En Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, par exemple, l'Alsace avec ses multiples structures ressources (AD, Mission-Voix, FSMA, etc..) et ses nombreux groupes d'amateurs, se dégage nettement des autres composantes régionales.

Dossiers 2015		Répartition Géographique	
Anciennes et Nouvelles Régions	Dossiers Reçus	Dossiers Retenus	Montants
Alsace, Champagne-ardenne, lorraine	14	8	22 000
Alsace	7	5	
Champagne-Ardenne	3	2	
Lorraine	4	1	
Aquitaine, limousin, Poitou-charentes	20	8	23 100
Aquitaine	11	6	
Limousin	3	1	
Poitou-Charentes	6	1	
Auvergne, Rhône-Alpes	30	11	26 900
Auvergne	11	4	
Rhône-Alpes	19	7	
Bourgogne, Franche-Comté	16	9	25 800
Bougogne	10	5	
Franche Comté	6	4	
Bretagne	22	5	15 200
Centre	10	3	7 800
Corse		0	
Guadeloupe		0	
Guyane	3	1	3 000
Ile-de-France	21	8	27 000
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	15	4	8 400
Languedoc-Roussillon	5	1	
Midi-Pyrénées	10	3	
Martinique		0	
Mayotte		0	
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	6	3	8 600
Nord-Pas-de-Calais	3	2	
Picardie	3	1	
Normandie	8	2	6 000
Basse-Normandie	7	1	
Haute-Normandie	1	1	
Pays de Loire	2	0	0
Provence Alpes Côte d'Azur	11	7	19 700
Réunion	6	2	6 500
TOTAL	184	71	200 000

II. Les relais de l'appel à projets

A) Les fédérations : Un nombre de dossiers déposés en baisse mais des projets mieux construits

Remarques préliminaires

Les 16 fédérations² nationales figurant dans le tableau ci-dessous regroupent des associations ou groupes d'amateurs, des écoles ou divers lieux éducatifs et d'enseignement. Elles sont subventionnées par la DGCA et ont toutes été associées à la création du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs. Elles sont les relais d'information de l'appel à projets, auprès de leurs adhérents et affiliés via une présentation aux membres de leur CA ou coordinateurs, et de diffusion via leurs sites internet et lettres d'information.

Certaines de ces fédérations accompagnent les porteurs de projets dans la définition et clarification de leur projet, voir même la rédaction de leur dossier. Ce sont elles également qui transmettent les dossiers aux différentes DRAC.

Les fédérations d'amateurs ont donc pour la plupart ajusté l'accompagnement de leur réseau aux spécificités du Fonds, et ont saisi cette opportunité pour accompagner des actions de terrain. Celles qui ne fédèrent pas des amateurs mais plutôt des lieux d'enseignements ou de ressources (FFEC, RPM...) ont davantage de difficultés à jouer ce rôle.

La CNFR en pleine reconstitution d'équipe cette année n'a pu relayer l'appel à projets. Deux porteurs de projets affiliés, connaissant déjà le dispositif, ont transmis leur dossier directement à la DRAC.

L'UFF n'a présenté aucun dossier en 2015. En raison de problèmes conjoncturels, l'équipe n'a pas été en mesure de relayer l'appel à projets.

La Ligue de l'enseignement au niveau national a diffusé l'information sur le Fonds. Ce sont ses relais régionaux et départementaux qui accompagnent les groupes ou les porteurs de projets qui ont transmis directement les dossiers aux DRAC. Cette fédération apparaît donc à part dans le tableau ci-dessous.

Le nombre de dossiers déposés

Le nombre des dossiers déposés par les fédérations nationales est en baisse pour 9 des 16 fédérations concernées. Comme nous l'avons vu, de manière générale, **ce sont les fédérations musicales qui connaissent les plus grandes baisses.**

A contrario, la FNCTA qui fédère les troupes de théâtre amateur, **enregistre une hausse du nombre de ses dossiers déposés**, passant de 12 en 2014 à 18 en 2015. Cette fédération qui a publié le bilan des trois premières années de la DGCA avec des exemples de projets retenus, considère que cela a "décomplexé" les compagnies qui ont eu ainsi une base de réflexion et une concrétisation de ce qui est demandé dans l'appel à projets.

² CMF, A COEUR JOIE, FFD, CFBF, UFF, FNCTA, FSCF, Collectif RPM, FNCMR, FFEC, FNEIJMA, FAMDT, CNFR, CMJCF, FFMJC, La Ligue de l'Enseignement. Voir les acronymes en annexe.

En 2014, il a été décidé que tous les projets des fédérations seraient également déposés en DRAC par conséquent cette année des groupes affiliés n'hésitent pas à transmettre leur dossier directement aux DRAC sans passer par leur fédération affaiblissant de fait la capacité de suivi et d'accompagnement de leur fédération. Cela pose bien évidemment en creux la question de la relation entre les adhérents et leur fédération.

Répartition des dossiers déposés et des projets retenus par fédérations

Discipline	Types de Fédérations	Nb dossiers déposés	Nb dossiers retenus	Total subvention
		Fédérations d'amateurs	49	30
Musique	A Coeur Joie	7	2	5 000 €
Musique	CFBF	4	2	5 000 €
Musique	CMF	14	8	24 500 €
Musique	UFF	0	0	0 €
Pluridisc.	FSCF	2	2	5 000 €
Musique	FAMDT	2	0	0 €
Danse	FFD	1	1	2 500 €
Théâtre	FNCTA	18	14	45 280 €
	Autres	10	5	9 400 €
Musique	FNCMR	1	1	1 000 €
Musique	RPM	5	3	5 400 €
Arts Cirque	FFEC	2	1	3 000 €
Musique	FNEIJMA	2	0	0 €
	Fédérations D'éducation Populaire	91	45	123 780 €
Pluridisc.	FFMJC	5	1	2 900 €
Pluridisc.	CMJCF	3	1	2 000 €
Pluridisc.	CNFR	2	1	2 000 €
	Total 1	69	38	106 080 €
Pluridisc.	La Ligue	12	4	10 800 €
	Total 2	81	42	116 880 €

Cette année, les quelques fédérations qui nous ont transmis leur bilan de l'appel à projets à l'automne, ont trouvé que le dispositif est maintenant mieux identifié. La communication sur les avis émis par la commission, l'attribution des subventions ont été plus claires pour elles. Toutefois, elles ont estimé que la communication des montants attribués par projet, était trop tardive, mettant parfois en péril la mise en route des projets.

Elles se disent néanmoins déçues du peu de projets qui leur ont été retournés et certaines sont prêtes à revoir et à intensifier leur communication.

Le dispositif, relativement récent, n'a pas atteint son rythme de croisière et les fédérations doivent encore s'adapter. Elles devront également se questionner en lien avec la DGCA sur leur capacité à motiver leurs adhérents si cette tendance se poursuit.

Les dossiers retenus

Bien que l'on observe une baisse de 25 % du nombre des dossiers déposés par les fédérations, le nombre de **dossiers retenus** a lui **augmenté** (42 cette année contre 33 en 2014).

Les fédérations de l'Éducation Populaire qui sont associées directement depuis 2013 ont eu 1/3 de leurs projets retenus, sans évolution par rapport aux résultats de 2014.

La FNCTA a eu 3/4 de ses dossiers retenus. Les critères du fonds semblent particulièrement en adéquation avec la mise en œuvre de projets par les troupes de théâtre amateur.

La part des projets retenus sur le nombre total de projets déposés par les fédérations musicales est en hausse puisque 1 dossier retenu sur 2 contre 1 sur 3 l'année dernière. Ce qui permet d'affirmer que globalement les projets proposés étaient de meilleure qualité.

Bien que les dossiers déposés par les autres fédérations soient moins nombreux, ils correspondent néanmoins mieux aux critères d'éligibilité du fonds : en effet, 50 % de leurs projets déposés ont été retenus et subventionnés.

En conclusion, les projets présentés, s'ils sont numériquement moins nombreux, correspondent mieux cette année aux critères d'éligibilité du fonds et ce d'autant que les porteurs de projets ont pu bénéficier de l'accompagnement de leur fédération.

B) Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)

Comme nous l'avons souligné précédemment, progressivement le nombre des dossiers déposés directement dans les DRAC (104) dépasse celui des dossiers transitant par les fédérations. Toutefois, la part des dossiers retenus et le montant moyen des subventions sont inférieurs. Cela tendrait à valoriser l'accompagnement des projets par les fédérations, et à les distinguer d'une offre d'accompagnement institutionnelle proposée par les équipes et les lieux.

22 DRAC et DAC ont participé au Fonds cette année. Les régions Bretagne, Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA ayant les plus forts contingents.

Répartition des projets par relais (fédérations ou Drac)

2015	Dossiers reçus	Volet Jeunesse	Dossiers retenus	Volet Jeunesse	Montant total	Moyenne/projet
dont déposés directement en DRAC	104	32	30	9	80.700 €	2.690 €
dont déposés via Fédérations	80	28	41	13	119.300 €	2.909 €
2015	184	60	71	22	200.000 €	2.817 €

Projets retenus et rôle des DRAC

Parmi les dossiers déposés directement en DRAC, les régions qui totalisent le plus de projets retenus sont l'Île-de-France, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la région Rhône-Alpes et l'Aquitaine. Toutefois, si l'on se réfère au nombre de dossiers dans chacune d'entre elles, on constate que c'est en Provence-Alpes-Côte-d'Azur que la part des dossiers retenus sur le total des dossiers reçus est la plus haute avec 7 retenus sur 11 déposés (soit 63%). Si l'Île-de-France enregistre le plus grand nombre de dossiers retenus, à savoir 8, la part de ces dossiers sur le nombre total de dossiers déposés en région francilienne est plus faible : 8 dossiers sur 21 ont été retenus (soit 38%). Le même effet peut être souligné dans la région Rhône-Alpes où seuls 7 projets ont été retenus sur 19 (soit 37%). Si la région Bretagne a nettement augmenté cette année son nombre de dossiers déposés (22), seul 5 projets ont été retenus (soit 23 %).

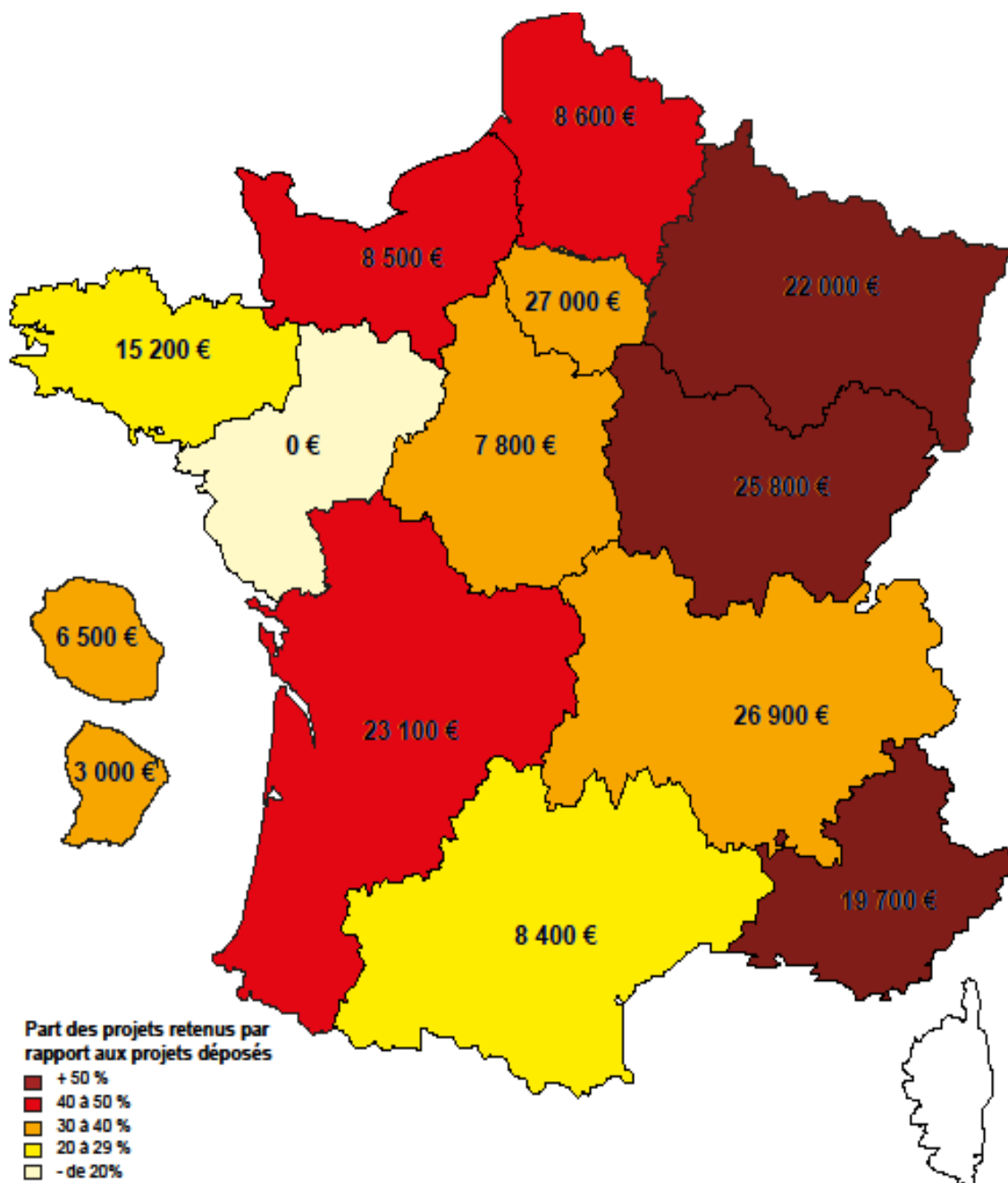
Le nombre de dossiers retenus n'est donc pas lié à la quantité de dossiers déposés. La culture de projet serait-elle plus développée dans certains territoires où la ressource en direction des amateurs est plus structurée ?

La projection ci-dessous, tenant compte du nouveau découpage territorial des régions, illustre :

- les montants des aides aux projets attribués par région,
- la part des projets retenus par rapport aux candidatures déposées.

Les régions Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL), Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Bourgogne-Franche-Comté figurent parmi celles dont le rapport projets retenus sur projets déposés est le plus élevé, ce qui permet d'avancer l'idée selon laquelle ces dossiers étaient mieux élaborés. Ces parts peuvent aussi rendre compte du fait que les DRAC constituent non seulement des relais essentiels de l'appel à projets mais également des soutiens précieux pour les groupes d'amateurs dans l'accompagnement au montage de projets.

**Montant total des aides aux projets par région
et part des projets soutenus sur le total des projets reçus**



Les avis émis par les DRAC sont essentiels à l'évaluation et à l'appréciation des projets déposés lors de la commission nationale. Cette année, grâce à **leur connaissance du terrain** et à leurs **commentaires détaillés** sur les projets, la **participation active des conseillers** a permis à la commission nationale **d'émettre des avis très argumentés** par les informations transmises et confrontées aux avis des autres services de la DGCA.

Les conseillers ont d'ailleurs été plus nombreux à souhaiter participer à la Commission nationale, ce qui a permis d'avoir des regards croisés, inspection/DRAC/services DGCA, sur les projets.

Le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs semble donc **offrir aux DRAC** un point d'appui pour **réinvestir** la question **des amateurs**. Cet objectif paraît atteint pour un certain nombre d'entre elles.

III . Le Volet Jeunesse

La place des jeunes dans le dispositif

Volet "Jeunesse" 2015

60 projets déposés,
soit 32 % de l'ensemble des 184 candidatures,

22 projets retenus,
soit 31 % du total des dossiers retenus

689 jeunes qui bénéficient d'un soutien à leur projet artistique
dans le cadre **du volet "Jeunesse"**

auxquels on peut ajouter les 961 jeunes
qui bénéficient du soutien dans les autres projets inter-générationnels

soit un total de **1650 jeunes de moins de 25 ans**³

60 dossiers ont été reçus cette année, contre 70 l'an passé, ce qui correspond à une baisse de 14 %, mais moins importante que celle de la totalité des dossiers déposés. Par ailleurs, la part des dossiers du **volet "Jeunesse"** sur la totalité des dossiers déposés s'établit à **32 %** cette année contre **30 %** pour la session de 2014 ce qui témoigne d'une relative **progression qualitative**.

Ainsi, il va sans dire que **la jeunesse** continue d'être **présente** dans ce **dispositif**, de **participer** et de **s'engager** dans des projets artistiques et culturels.

Les disciplines artistiques investies par les jeunes (voir tableau page 8)

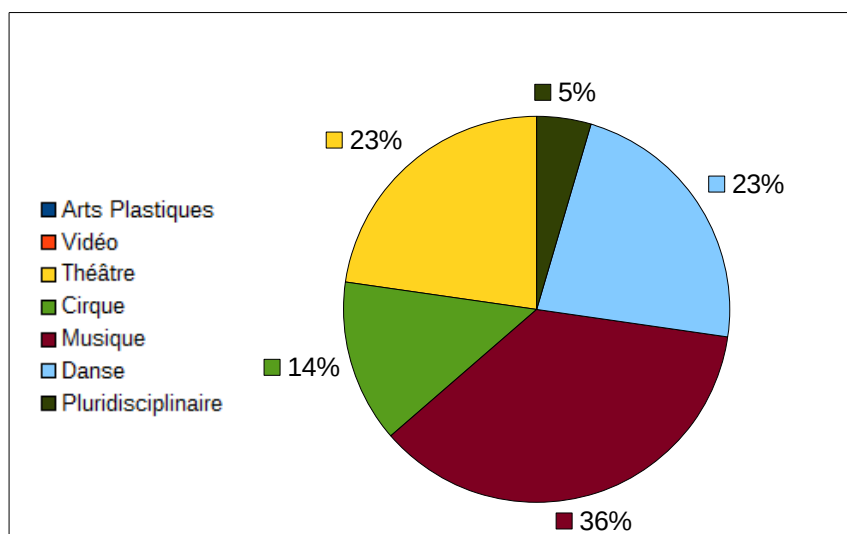
Les disciplines qui comptent le plus de dossiers déposés dans le cadre du volet "Jeunesse" sont la **musique et la danse**.

Nous remarquons que pour le théâtre, 45 % des dossiers "Jeunesse" ont été retenus (5 sur 11), contre 38% pour la musique (8 sur 21) et 28 % pour la danse (5 sur 18). L'hypothèse qui peut à nouveau être mentionnée ici est que les critères du fonds seraient plus en adéquation avec la réalité des pratiques théâtrales, qu'avec celles d'autres disciplines.

Pour la pratique circassienne, un total de 6 dossiers a été déposé dont 4 "Jeunesse", 3 d'entre eux ont été retenus. Au regard du faible nombre des dossiers reçus au global pour la **pratique circassienne**, nous pouvons dire que cette pratique est par contre bien **investie** par la **jeunesse**.

³ Ces chiffres, en hausse de 68 % par rapport à ceux de 2014, s'expliquent par la mise en place d'un relevé plus précis des jeunes composant les groupes.

Part des dossiers retenus dans le volet "Jeunesse" par discipline



Des candidatures pour les arts plastiques ou la vidéo ont été reçues mais non retenus.

Les jeunes investis dans les régions et les fédérations

Les régions ayant transmis le plus de dossiers "**Jeunesse**" sont les régions **Midi-Pyrénées, Bretagne, Bourgogne, et Île-de-France**. Le nombre de projets déposés par les DRAC est sensiblement le même que celui qui a transité par les fédérations. Leurs nombres sont respectivement de 32 et 28. Ainsi, les fédérations, tout comme les DRAC sont des relais essentiels de projets s'inscrivant dans le Volet Jeunesse et un appui considérable dans le repérage des jeunes amateurs. La **FNCTA**, la **FFMJC** et La **Ligue** sont les fédérations qui ont vu transiter le plus de projets s'inscrivant dans le **Volet Jeunesse** du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs.

En ce qui concerne les dossiers retenus, se sont les régions **Bourgogne et Île-de-France** qui comptent le plus de projets Volet Jeunesse avec 3 sur 5 pour la Bourgogne (soit 60%) et 4 sur 7 pour l'Île-de-France (soit 57%). En revanche, si, avec respectivement 6 et 5 dossiers déposés, la Bretagne et Midi-Pyrénées ont témoigné d'une dynamique jeune, un seul dossier pour chacune de ces régions a été retenu. **La FNCTA et la CMF** figurent parmi celles qui ont mieux soutenu les dossiers volet "Jeunesse" : 3 des 3 dossiers volet Jeunesse de la FNCTA et 2 des 2 dossiers volet Jeunesse de la CMF ont été retenus.

Part des dossiers du volet Jeunesse au sein des fédérations

Fédérations	Nb dossiers déposés	dont Volet Jeunesse	Nb dossier retenus	dont Volet Jeunesse
Fédération d'Amateurs	49	10	30	7
A Coeur Joie	8	2	3	1
CFBF	4	2	2	0
CMF	14	2	8	2
UFF	0	0	0	0
FSCF	2	0	2	0
FAMDT	2	0	0	0
FFD	1	1	1	1
FNCTA	18	3	14	3
Autres	10	6	5	3
FNCMR	1	1	1	1
RPM	5	1	3	1
FFEC	2	2	1	1
FNEIJMA	2	2	0	0
Education Populaire	22	12	7	3
FFMJC	5	3	1	1
CMJCF	3	2	1	0
CNFR	2	2	1	1
La Ligue	12	5	4	1
Total	81	28	42	13
DRAC	104	32	30	9
Total 2	185	60	72	22

Quels relais pour la jeunesse ?

Pour cette **deuxième année du volet "Jeunesse"**, la diffusion de l'appel à projets a été **élargie** au-delà des relais habituels du service, **aux acteurs en lien avec la jeunesse** : relais de l'Éducation Nationale, de la vie étudiante, de l'Enseignement Agricole, des départements spécialisés des universités, de médiateurs culturels, des centres culturels... Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la connaissance de l'appel à projets s'est fait au travers d'une multitude de relais, cette démarche a été partiellement efficace.

Cependant, l'élargissement de la diffusion de l'appel à projets n'a pas eu l'effet escompté sur le nombre de dossiers "Jeunesse" déposés et *a fortiori* sur le nombre de projets retenus.

Les projets "Jeunesse" proviennent encore principalement des relais habituels du service à savoir les fédérations nationales d'amateurs et les fédérations d'éducation populaire alors même qu'une forte activité artistique et culturelle de groupe existe au sein de relais comme celui des lycées agricoles qui n'a pourtant suscité aucun projet en 2015. Se pose l'adéquation des critères avec les pratiques en amateur développées dans le cadre scolaire.

On peut lire très clairement que la part la plus importante de dossier "Jeunesse" par rapport au nombre total de dossiers déposés est la plus présente dans les fédérations d'éducation populaire, ce qui montre les relations étroites qu'elles ont avec les publics jeunes.

Identification des relais d'information de l'appel à projets

Université/CROUS	5	2	2
Relais Régionaux / Plateforme Interrégionale PFI	4	1	
Autres Éducation Populaire Centres sociaux / Léo Lagrange	8	3	5
Relais Départements/ Fédération Nationale Art Vivant et Départements	4	1	
Maison des Pratiques Artistiques Amateurs de Paris	4	1	1
DRAC (via les conseillers)	19	4	1
Newsletter Philharmonie	3	1	
Scènes Nationales	1	0	
Centres d'art	2	2	
Autres / non renseignés	31	9	2
Total	184	71	22

Un volet "Jeunesse" qui doit encore trouver les moyens de son développement

C'est en 2014 qu'a été mis en place un "volet jeunesse" afin de répondre notamment à la priorité présidentielle donnée à la jeunesse. L'objectif premier du Fonds est de soutenir des projets permettant aux amateurs de se projeter au-delà de leur pratique artistique collective habituelle en définissant des choix artistiques, en s'ouvrant à d'autres disciplines artistiques afin de gagner en autonomie.

Il est naturellement plus difficile pour les plus jeunes, comparativement aux adultes qui ont une pratique artistique amateur, d'être dans une démarche d'autonomie où sa jeune pratique lui permettrait d'avoir aisément le recul et l'objectivité de ses choix artistiques.

Aussi, les critères pour le volet "Jeunesse" ont été adaptés pour que :

- de nouveaux relais puisse les informer, les accompagner au montage d'un projet et les guider vers le choix d'un artiste ou professionnel de la culture,
- l'artiste ou l'équipe artistique, les accompagnent dans le travail de choix des contenus artistiques et culturels du projet.

Cette **adaptation des critères** semble être pertinente mais pour le vérifier plus objectivement, il faudrait que les projets déposés dans ce cadre soient un peu plus nombreux.

Toutefois, à ce stade ce volet n'a toujours pas été doté de **moyens financiers** dédiés, ce qui oblige à la prudence quant à sa large diffusion.

Il est certain que si l'on souhaite que ce volet se développe il faudra mener un travail de fonds auprès de nouveaux relais proches des jeunes, les accompagnant directement dans leurs pratiques artistiques ou leur apportant plus globalement informations et contacts.

Cela passe d'abord par une **meilleure identification** de ces **relais** et ensuite un travail fin **d'information** à leur égard (RDV, appel de relance une fois l'appel à projets mis en ligne, etc...).

La question du **calendrier** sera également à aborder dans la mesure où les projets des jeunes se déroulent souvent sur une temporalité très proche de celle de l'année scolaire.

IV. Conclusions

Ces quatre années d'appel à projets confirment :

- le nécessaire développement d'une culture de projets chez les praticiens amateurs et leurs fédérations ;
- une meilleure observation des pratiques du terrain, et plus modestement de leur évolution, par le ministère de la Culture et de la Communication et les fédérations ;
- une meilleure prise en compte d'une démarche des groupes par rapport à celle de l'offre des structures ;
- des collaborations entre groupes d'amateurs et développement des partenariats artistiques et culturels tant avec les équipes artistiques que les institutions.

A la lecture des projets, persiste la difficulté de différencier une offre de structure d'une réelle demande de groupes se reposant sur une association pour les accompagner dans leur projet, y compris administrativement.

D'autres points restent à clarifier :

- revoir certains critères du cahier des charges au regard des pratiques en musiques actuelles et en arts plastiques ;
- réfléchir à l'adaptation du calendrier de l'appel à projets pour le volet "Jeunesse" pour qu'il corresponde mieux au calendrier des projets ;
- consolider et trouver de nouveaux relais au volet jeunesse ;
- mieux communiquer sur le dispositif et la dimension d'accompagnement au montage de projets auprès des délégations locales des fédérations.

V – Quelques exemples de projets retenus

Théâtre

Auvergne : **"Du récit à la scène : une troupe au travail"** par le **théâtre actif**, collectif constitué d'amateurs issus des troupes du département du Puy-de-Dôme.

Ce projet est soutenu par la FOL 63. Il bénéficie d'une subvention de 2.000€.

Ce groupe de travail, constitué en 1992, définit, en collaboration avec le service culturel de la fédération et les troupes du département, des projets fédérateurs des envies et besoins de chacune des troupes. Pour ce projet, intergénérationnel, 5 groupes vont découvrir l'univers de la Compagnie du Petit Théâtre de Dakôté et s'initier à la création "made in Dakôté" autour de la mise en scène, du jeu, de l'adaptation, du travail choral, scénographique et musical autour du texte de *l'Odyssee* d'Homère.

Ce travail donnera lieu à un reportage photographique.

Théâtre / Volet jeunesse

Bourgogne : **"Création Macbeth_mix"** par **5 comédiens amateurs, issus de l'atelier théâtre de l'université de Dijon**. Ce projet est soutenu par le Théâtre Universitaire de Dijon dans un lieu dédié à la jeune création, le Théâtre Mansart – service culturel du CROUS. Ce projet bénéficie d'une subvention de 4.000€.

Ce groupe d'étudiants porte un projet de création théâtrale autour d'un *remix* du texte de Shakespeare, pour travailler le virtuel, un des thèmes principaux de la pièce, en croisant les disciplines et à partir des nouvelles technologies au plateau : vidéo, spatialisation du son, musique électronique, ils sont accompagnés par un collectif de 6 professionnels, issus de disciplines différentes et complémentaires : direction d'acteur, choréologie, voix, son, lumière. Le spectacle ainsi créé sera diffusé au Théâtre Mansart, au Théâtre Universitaire de Nantes, Scène de Recherche et de Création Contemporaine conventionnée, et à l'Espace Bernard Marie Koltès, Centre Culturel de l'Université de Lorraine.

La création donnera lieu à une captation vidéo.

Théâtre

Franche-Comté : **"C'était mieux avant"** de la compagnie théâtrale **Les Timorés**. Ce projet est porté par l'association Présence d'aide à la thérapie et à la réhabilitation sociale de personnes souffrant de troubles psychiques des secteurs desservis par le Centre Hospitalier de Novillars et, des résidents de la Maison d'Accueil Spécialisée de Novillars. Ce projet bénéficie d'une subvention de 4.000 €.

Cette troupe, alliée à celle des "Pièces rapportées », met en scène le texte contemporain d'Emmanuel Darley, "c'était mieux avant". Celui-ci est basé sur un langage "distordu". Les comédiens veulent travailler sur la choralité, y compris musicale. Cette création, sonore, intégrera des moments chantés, psalmodiés, originaux et enregistrés.

Ces travaux donneront lieu à une captation vidéo.

Théâtre

Picardie : **"Métallos et dégraisseurs Spectacle théâtral autour de la mémoire ouvrière"**. La compagnie **Théâtre en coulisses** affiliée à la FNCTA, remonte la pièce créée par, et avec, la compagnie Taxi-Brousse sur la mémoire ouvrière. Elle travaille à la création d'un univers sonore, et la met en musique avec le concours de deux musiciens, dont un *créateur de chanson*, de la compagnie "ZiK Zazou" : Alexis Louis-Lucas et Michel Berte. Ce projet bénéficie d'une subvention de 3.600€.

Cette nouvelle version de l'œuvre donnera lieu à une captation vidéo.

Musique

Ile-de-France : **"Hommage à Miles Davis"** de **La Sirène**, orchestre d'harmonie de Paris, affilié à la CMF. Un projet musical intergénérationnel pour cet orchestre d'harmonie qui a travaillé ces dernières années un répertoire de jazz symphonique et de swing. Pour poursuivre son exploration et découvrir un nouveau langage musical, entre tradition jazz et écriture contemporaine, la Sirène a commandé à Nicolas Folmer la réécriture de *Sketches of Spain* de Miles Davis et Gill Evans, sous la forme d'un concerto pour orchestre d'harmonie et ensemble de jazz, avec trompette solo. Le compositeur et l'ensemble professionnel le Theo Philippe Sextet assureront les séances de travail. Ce projet bénéficie d'une subvention de 4.000€.

Ces travaux et représentations donneront lieu à des photographies et vidéos.

Musique / Volet jeunesse

Midi-Pyrénées : **"De la création à la diffusion audiovisuelle d'une œuvre musicale"** du **groupe Dark Apple**, présenté par un centre Léo Lagrange. Un parcours de découverte et de rencontres autour des musiques actuelles a été concocté pour ce groupe de 23 jeunes musiciens : lieux de diffusion, concerts, artistes locaux...pour développer leur pratique et réaliser en partant de la création d'une œuvre musicale jusqu'à sa diffusion : maquette, clips, enregistrements vidéos. Serge Faubert, musicien, Patrick Carde, graphiste et Jean-Philippe Bouyer, accompagneront le projet qui bénéficie d'une subvention de 1.400€.

Ces rencontres et travaux alimenteront un blog

Musique

Haute-Normandie : **"Commande à Karl Naegelen d'un double concerto pour violoncelle et guitare électriques"** pour l'**orchestre des Passerelles** du conservatoire de Grand Couronne - Petit Couronne. Cette œuvre est destinée à l'orchestre intergénérationnel de 31 musiciens qui est hébergé par le conservatoire. Les musiciens pourront ainsi découvrir l'écriture musicale et le processus d'électrification des instruments. Axelle Salmona et Christelle Sery sont les deux solistes qui participeront à la création de l'œuvre sous la direction de Pascal Morvan. Ce projet bénéficie d'une subvention de 2.500€.

Ces travaux et représentations donneront lieu à des photographies et vidéos.

Cirque / Volet jeunesse

Poitou-Charentes : "**Prohibition cirrus**" du groupe **Kirk Aleksei** soutenu par l'école de cirque -la cirque rie- de la FFEC. 3 jeunes circassiens se rassemblent en compagnie, pour acquérir de nouvelles compétences et s'autonomiser. Ils créent leur spectacle avec l'aide de professionnels, Ruth Jonglage et Marina Ouin pour la mise en scène, Frédéric Aggravante et Amélie Gareth Ballet, pour la partie artistique, Pierre Niangon et Christophe Pochard pour le son et la lumière. Ils organiseront également la tournée et la diffusion de leur spectacle et proposeront des ateliers de pratiques circassiennes aux populations locales, lors de leurs déplacements. Ce projet bénéficie d'une subvention de 3.000€
Ces travaux et représentations donneront lieu à des reportages photographiques et vidéos.

Arts plastiques

Provence-Alpes-Côte d'Azur "**Lumières Part'agées**" – Exposition vivante et numérique. Lors des journées du patrimoine, plusieurs plasticiens amateurs du **centre social de Toulon** créeront des œuvres qui seront photographiées et filmées. Le montage sera projeté sur la façade extérieure du Centre social, bâtisse classée monument historique, à la tombée de la nuit. L'Orchestre d'Harmonie de Toulon Var Méditerranée avec lequel travailleront les amateurs jouera pendant la projection.
Ce projet bénéficie d'une subvention de 2.000€.
Ces travaux et cette représentation donneront lieu à un reportage vidéo et à une captation pour la réalisation d'un DVD.

Danse / Volet jeunesse

Bretagne - "**Spectacle chorégraphique Alice**" – **Compagnie d'enfants Les Chipies** – affiliée à la FFD. Création chorégraphique à partir d'une œuvre littéraire Alice (inspirée du livre de Lewis Carroll) impliquant une quarantaine d'enfants, de niveaux de danse différents. Le groupe explorera différents styles de danse, goûtera à la création chorégraphique ainsi qu'à l'apprentissage du travail de vidéo dans une pièce chorégraphique. Ces jeunes découvriront également différents spectacles de la région et participeront à des répétitions publiques.
Intervenants : Cathy Bisson, chorégraphe et professeur de danse au Conservatoire national supérieur de Paris. Lhacen Hamed Ben Bella, danseur et chorégraphe.
Ce projet bénéficie d'une subvention de 2.500€.
Ces travaux et cette création donneront lieu à un reportage vidéo et photographique.

Danse

Ile-de-France - "**De Lia à Ouamba en passant par TryËma : recherche chorégraphique sur le singulier dans le collectif**". Le **Collectif TryËma**, composé de jeunes danseurs, travaille déjà dans une démarche de questionnement et de recherche artistique. Ce projet permet au collectif d'aller plus loin, par le travail et le regard d'un danseur et chorégraphe professionnel, par la rencontre avec de nouveaux univers artistiques et par l'ouverture sur scène à d'autres moyens d'expression comme la parole et le chant.
Intervenants : Andrey Ouamba, chorégraphe. Jean-Christophe Lanquentin, scénographe. Delphine Cammal, danseuse. Matthieu Desseigne, équilibriste/acrobate/danseur. Maxence Rey, danseuse et chorégraphe. Yann Lheureux, chorégraphe. Hélène Cathala, chorégraphe. Le collectif assistera aux représentations des différents artistes associés.
Ce projet bénéficie d'une subvention de 5.000€.
Ces travaux et recherches donneront lieu à un journal de bord et à un reportage photographique et vidéo.